

VIE QUOTIDIENNE EN TERRITOIRE OCCUPÉ

Germaine Paruit, née en 1900 à Sedan, a commencé dès le premier jour de guerre un journal qu'elle tiendra jusqu'à l'armistice, relatant, malgré son jeune âge, avec une maturité et une précision étonnantes le quotidien, les privations, les mouvements des armées, l'évacuation, le retour.

« Mardi 4 Avril 1916

Canon (du côté de l'ARGONNE). Il paraît que l'ANGLETERRE a envoyé un ultimatum à la HOLLANDE pour l'empêcher de ravitailler l'ALLEMAGNE (?). Il paraît qu'on n'aura plus de pommes de terre au ravitaillement. (Qu'allons-nous faire ? Nous en avons encore à peine 100 kg !) Nous ne mangeons plus que du riz, du riz, toujours du riz (Nous qui ne l'aimons pas, quels repas !). La viande de boeuf est augmentée de 2 Fr au kg). Une livre de pot-au-feu coûte donc maintenant 3,50 Fr. La livre de boeuf à rôti 4,50 Fr. Plus de lait depuis quelque temps, la femme de GLAIRE qui nous en apportait 1 litre (0,35 Fr) ne peut plus en apporter, elle est continuellement arrêtée par les uhlands. Plus de beurre depuis plusieurs mois, pas d'oeufs pour ainsi dire, ou très très difficilement (0,75 Fr les deux), presque plus de pommes de terre, impossible d'avoir du sucre (épicerie allemandes fermées, menaces de prison pour les soldats. On exige un billet de la Commandanture pour leur livrer très très peu de sucre par semaine. Les employés de chemin de fer ne peuvent pas en avoir car ils sont nourris (!) à la station) ; de la viande à des prix exorbitants ! Qu'allons-nous devenir ! Le ravitaillement est totalement insuffisant. Dans les fruiteries, on donne 2 kg de pommes de terre à 0,55 Fr le kg pour 5 personnes.

On voudrait entendre le canon une bonne fois, et qu'ils s'en aillent ! Leur présence nous pèse de plus en plus.

Nouvelle affiche aussi ridicule que les précédentes : défense de ramasser, de lire, de propager des prospectus, des ballons en papier, des parachutes, faits par l'ennemi. Il faut les porter immédiatement à la Commandanture (Sans les lire ! C'est malin !). Si on ne se conforme pas à ces ordres, on aura un an de prison au moins ou une amende de 3000 marks (ce n'est pas rien !). »

© <http://14ansen1914.wordpress.com/> - Tous droits de reproduction interdits sans l'accord des ayants-droit. Dépôt SACD 2008